

Ville de Dunkerque

Permis de végétaliser : premiers rendez-vous d'information et premier permis

Le 10/09/2019 par la Ville de Dunkerque

Lors du Conseil municipal du 6 juin 2019, la Ville de Dunkerque a adopté le Permis de végétaliser. Ce dispositif permet aux habitants de se saisir des espaces publics, dans les rues, sur les places ou dans des espaces verts existants pour y planter fleurs, arbustes, légumes ou fruitiers.

Après le plan 10 000 arbres voulu par la Maire Patrice Vergriete, le permis de végétaliser constitue une nouvelle démonstration de la prise en compte de la préoccupation environnementale et écologique par la Municipalité dans la gestion de ville et des espaces publics.

Issu notamment des échanges avec les habitants lors de la Fabriques d'initiatives locales « Nature en ville », **ce permis est accordé par la Ville de Dunkerque à toute personne qui s'engage à assurer la réalisation et l'entretien sur l'espace public d'une plantation** : il peut s'agir d'une végétalisation de façades, de pieds d'arbres, d'installation de jardinières ou autres formes de bacs, tuteurs...

Après une étude de faisabilité, le permis peut être accordé à tout habitant qui s'engage, par la signature d'une charte, à assurer la plantation de végétaux locaux et son entretien de manière écologique sur l'espace

public.

Les demandeurs bénéficieront également de conseils techniques et pratiques par les services de la ville.

Les rendez-vous d'information

Alors que la première charte a été signée entre un habitant et la Ville et afin de sensibiliser davantage les Dunkerquois aux possibilités offertes par ce permis, la Ville entame une série de rendez-vous d'information :

- **le samedi 14 septembre, de 14h00 à 17h00 au jardin pédagogique du parc Coquelle**, rue de Belfort à Rosendaël
- **le samedi 5 octobre, de 10h00 à 18h00 lors de la fête des jardins « Jard'in Bart »**, place Jean Bart, Dunkerque Centre.

A noter, **le premier permis de végétaliser a été délivré** à Quentin Sagot, habitant du quartier de Malo-les-Bains, qui a signé la charte afférente et s'est engagé à végétaliser une fosse qu'il a souhaité faire creuser devant chez lui et que la Ville a réalisée.

**Votre
contact**

Thomas Roussez - Directeur de la communication
et de l'Animation
03 28 26 26 39 , thomas.roussez@ville-dunkerque.fr